Commune de Bas-Intyamon



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



Calendrier des activités en pages 20 et 21

Table des matières

Date prochaines parutions bulletin d'information	3
Entretien des routes en hiver Relevé des compteurs d'eau	4
Emondage des arbres et arbustes	5
Service des eaux – information aux consommateurs	6 et 7
Vente des sapins de Noël	8
Les Clioules – Estavannens – protection contre les crues	9
Les Bahlye – Enney – travaux d'endiguements	10 et 11
Place de jeux à Enney	12
AVS – obligation de cotiser	13
Sapeurs-pompiers – recrutement	14 et 15
Energie – économies	16
Panneaux solaires	17
Livraison de repas à domicile Voyager en train	18
Bibliothèque régionale Intyamon	19
Senior Club – calendrier	20 et 21
En forêt, le respect s'impose	22
Infos des sociétés	23 à 26
Calendrier des manifestations	27
Horaires de l'administration communale	28

Date de parution des prochains bulletins d'information

distribution 23 décembre 2022/ délai pour articles 23 novembre 2022
distribution 23 mars 2023/ délai 23 février 2023
distribution 23 juin 2023/ délai 23 mai 2023
distribution 23 septembre 2023/ délai 23 août 2023
distribution 23 décembre 2023/ délai 23 novembre 2023

Les articles ou annonces sont à remettre par mail, en format Word, à l'adresse : <u>Commune@bas-intyamon.ch</u>

Info pour les sociétés, seules les dates où le public est invité sont à publier.

Entretien des routes en hiver





A partir du 1^{er} décembre.

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées, ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

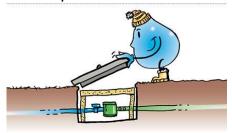
Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune sont déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.

Relevés des compteurs d'eau

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs d'eau sur le secteur de Villars-sous-Mont la semaine du 21 au 25 novembre 2022. Merci de leur faire bon accueil.

Le relevé des compteurs d'eau pour les secteurs d'Estavannens et d'Enney se fera à l'aide d'une carte-réponse qui sera adressée à tous les propriétaires. Chacune et chacun est invité à procéder directement au relevé de son compteur et à nous retourner la carte d'ici au 5 décembre 2022. Nos collaborateurs restent naturellement à votre disposition pour toute aide que vous pourriez désirer.



Emondage des arbres et arbustes

Les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au

1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous rappelons ci-dessous les dispositions de la Loi sur les routes

Art. 94	Haies vives Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée, le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers. Tout débordement des haies vives sur le trottoir ou sur la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas de la limite de propriété. Au besoin, les Autorités pourront imposer des mesures supplémentaires afin de garantir la sécurité.
Art. 95	Arbres Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au-dessus de la chaussée.

Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des détritus, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.

Nous remercions les propriétaires concernés de suivre ces directives, ceci pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route.



Service des eaux autocontrôle

Information aux consommateurs

Qualité de l'eau année 2022

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 :

« Quiconque distribue de l'eau patable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau »

La commune de Bas-Intyamon alimente avec sa source les villages d'Enney et d'Estavannens.

Le village de Villars-sous-Mont est alimenté par la source de la commune de Grandvillard.

Les communes effectuent 2 fois par an des prélèvements d'eau à différents endroits. Ils sont apportés aux SAAV pour analyses et rapports

Nous communiquons dès lors les informations suivantes :

Réseau de Bas-Intyamon		
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.	
Dureté totale de l'eau en degrés français :	Source Bas-Intyamon entre 30 et 32 fH°.	
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est à 2 ± 0 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l	
Provenance de l'eau	Réservoir des Frassettes, eau de source via 2 captages	
Traitement (apport d'un produit dans l'eau) / désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : après réunification des captages, désinfection par 3 néons UltraViolet (UV).	



Service des eaux autocontrôle

Réseau de Grandvillard			
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.		
Dureté totale de l'eau en degrés français :	La dureté maximale de l'eau est entre 21 et 22 fH°		
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 2 ± 0,1 mg/l. Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.		
Provenance de l'eau	Réservoir des Marais, eau de source		
Traitement (apport d'un produit dans l'eau) / désinfection (aucun apport dans l'eau)	Au réservoir : désinfection par néons UltraViolet (UV).		

Plage des valeurs des degrés français					
Degrés français (fH*)	047	7 à 15°	15 à 25"	25 à 32°	32.642
Dureté de l'eau	Très douce	Douce	Moyennement dure	Dure	Treadure

de 07 et 15 °fH : l'eau est "douce" de 25 et 32°fH : l'eau est "calcaire" de 15 et 25°fH : l'eau est "moyennement calcaire" de 32 et 42°fH : l'eau est "très calcaire"

Une eau très douce (0 à 7° fH) est mauvaise pour la santé et pour les conduites. Elle ne contient pas assez de calcium et de magnésium. Elle provoque une érosion des conduites avec un risque de fuite plus grand.

Une eau dure n'est pas mauvaise pour la santé mais elle « encrasse » vos conduites avec le calcaire.

Un piquet est organisé dans le cadre du service des eaux. Il est atteignable entre 07h00 et 17h00 les jours ouvrables pour tous renseignements et 24h / 24h pour une fuite ou une pollution.

026 981 81 08

Ainsi vous atteignez une des 3 personnes suivantes :

Grandjean Martial : Responsable surveillant de réseau

Chassot Charles : Surveillant de réseau

Jaquet Daniel : Suppléant

VENTE DE SAPINS DE NOEL

Les personnes qui souhaitent acheter un sapin doivent s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous jusqu'au 31 octobre 2022 sans faute.

La livraison aura lieu le 7 décembre 2022 de 17h00 à 18h00 au bâtiment édilitaire / Rte des Auges 37 à Enney

Le paiement se	fera er	n cash ou par twint.
	\-	- Bulletin de commande
Nom :		
Prénom :		
No de téléphon	e:	
Je commande		. sapin(s) de Noël. (Nordmann) pépinière Castella
Taille à choix :		
□ 100-125 cm	-	CHF 22.00 pied arrondi
□ 125-150 cm	-	CHF 26.00 pied arrondi
□ 150-175 cm	-	CHF 33.00 pied arrondi
□ 175-200 cm	-	CHF 43.00 pied arrondi
		Signature

Veuillez retourner le bulletin de commande à l'Administration communale Route de l'Intyamon 36 à 1667 Enney ou par mail à commune@bas-intyamon.ch

Les Clioules – Estavannens – protection contre les crues – travaux secteur Rez-de-Ferranna

La commune a réalisé les travaux prévus dans le projet « protection contre les crues » - secteur Estavannens.

Le projet consistait à dévier les eaux de ruissellement vers le ruisseau Rio de Ferrand ; il s'agissait de protéger le village d'Enhaut de l'afflux des eaux de ruissellement lors d'intempéries ou de pluies intenses.

Des travaux de drainages et de modélisation du terrain ont été entrepris dans le secteur de la Culiète et pour le secteur Rio de Ferrand, il s'agissait d'intervenir dans le lit du ruisseau et sur le pont pour permettre l'écoulement des eaux.

La réalisation du chantier a nécessité la fermeture complète de la route « chemin des Rez de la Ferranna » de la fin mai à la fin août. Une piste de chantier a été aménagée pour permettre l'accès aux propriétés en amont.

Toujours dans le cadre de ce dossier, des travaux d'entretien sur des canalisations d'eaux claires doivent être entrepris au centre du village d'Enhaut. Ceci sera réalisé dès l'an prochain.





Endiguements – barrages sur le ruisseau des Bahlye – Enney

L'étude d'Ingénieur sur les dangers de crues et laves torrentielles dans le secteur Bry à Enney a démontré la nécessité de réfectionner 30 barrages sur le torrent des Bahlye, affluent du ruisseau du Bry.

Le torrent des Bahlye traverse un massif très instable avec la présence de glissements de terrain sur l'ensemble de son parcours amont. Ils sont plus particulièrement actifs sur la berge gauche, où la végétation a été emportée récemment.

La forêt présente sur les berges joue un rôle protecteur de stabilisation du lit et participe à limiter l'érosion sur les rives qui favorise le déclenchement de glissements de terrain latéraux. Mais il s'est avéré nécessaire de réfectionner les barrages déjà construits dans le lit du ruisseau.

Ces travaux ont été divisés en 4 étapes. La première phase s'est terminée cet été; les collaborateurs du service forestier ont restauré 3 barrages et en ont construit 4 nouveaux.



Le bois utilisé pour ces barrages provient de nos forêts ; un seul ouvrage nécessite en moyenne 25 m3 de bois.

L'objectif de ces barrages est d'adoucir la pente du torrent et de couper la force de l'eau.





Place de jeux à Enney

La place de jeux à Enney a été complètement remaniée et mise au goût du jour par le personnel de la commune.

De nouveaux jeux ont été construits, le sol entièrement refait et remodelé, des tables et bancs, ainsi qu'un grill ont été installés pour offrir un espace de détente et de jeux.





AVS - obligation de cotiser

Qui doit cotiser?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS / AI / APG. En 2022, ce sont les personnes nées en 2004 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activité lucrative sont tenues de régler les cotisations dès le 1er janvier qui suit leur 20ème anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes, 65 pour les hommes).

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations et de bénéficier, le moment venu d'une rente AVS ou Al complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins Fr. 956.00 de cotisations par année. Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Etudiants / étudiantes

Les étudiantes et étudiants suisses et étrangers domiciliés en Suisse paient une cotisation de Fr. 478.00 (cotisation minimale) dès le 1er janvier de l'année qui suit leur 20ème anniversaire. Sur le montant des cotisations s'ajoutent encore 5% de frais d'administration. Les étudiantes et étudiants exerçant une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1er janvier qui suit leur 17ème anniversaire.

Chèque-emploi.ch

Si vous employez une personne à domicile, baby-sitter, femme de ménage, jardinier, elle peut être déclarée facilement avec le chèque-emploi.

Recrutement des sapeurs-pompiers



VOUS AIMEZ L'ACTION ? VOUS AVEZ ENVIE DE VOUS ENGAGER POUR LA SOCIÉTÉ ?

BIENVENUE CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES!

Ouvert à toutes et à tous

Chez les sapeurs-pompiers, il existe une place pour chacune et chacun, sans distinction. Tout le monde agit sous le même uniforme, pour le bien de la société.

Formation de base

Pour être incorporé à une section, un sapeur-pompier doit suivre une formation de base. Selon les cantons, elle dure environ entre 40 et 70 heures réparties sur une année.

Critères de recrutement

- Avoir 18 ans révolus (20 ans selon les cantons)
- Bonne forme physique
- Etre motivé et disponible
- Réussir les tests d'entrée

Bon à savoir

Un sapeur-pompier effectue en moyenne 9.5 heures d'interventions par année. En plus de celles-ci, il doit également prendre part à plusieurs exercices et formations continue chaque année afin de maintenir ses connaissances à jour.

Un sapeur-pompier accomplit des missions essentielles à la société :

- Lutte contre le feu-
- Lutte contre les éléments naturels
- Lutte contre les pollutions
- Sauvetage de personnes et d'animaux
- Sécurité
- Prevention

DATE: JEUDI 3 NOVEMBRE 2022

CASERNE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

(LISTE SUR WWW.118-INFO.CH)

LES SAPEURS-POMPIERS VOUS ATTENDENT!

Energie – économies

Le sujet est sur toutes les lèvres et les autorités fédérales diffusent beaucoup d'informations pour inciter la population à réduire la consommation d'électricité.

La commune n'est pas en reste et le dossier « énergie » est déjà sur la table du Conseil communal depuis plusieurs années.

En collaboration avec le PNR, la commune participe à un programme visant à examiner et améliorer les consommations énergétiques de ses bâtiments.

Les bâtiments communaux récents sont labellisés :

- L'école d'Estavannens : son chauffage est au bois et des panneaux solaires assurent l'eau chaude.
- L'Auberge communale à Enney : elle est chauffée par une pompe à chaleur et le label Minergie P a été respecté.
- Le bâtiment édilitaire communal est équipé d'une pompe à chaleur et sa toiture est recouverte de panneaux solaires photovoltaïques.

L'éclairage public est déjà assaini dans certains quartiers; les travaux ont consisté à remplacer les ampoules d'ancienne génération par des LED et d'équiper les lampadaires de dispositifs permettant de les éteindre ou de diminuer leur intensité. L'assainissement se poursuit car un crédit d'investissement a été voté pour 2022 et sur 4 ans. D'ici la fin de l'année, voire le tout début de 2023, le secteur d'Estavannens sera équipé de ces nouvelles ampoules et l'éclairage pourra être éteint durant un laps de temps chaque nuit.

Le Conseil communal va intensifier ces travaux d'assainissement de l'éclairage public aux endroits encore équipés d'anciennes ampoules, ceci pour réduire la consommation électrique et diminuer la pollution lumineuse.

La consommation d'énergie est l'affaire de tous et toutes et, par ses actions, la commune espère participer à l'effort des citoyens.

Panneaux solaires

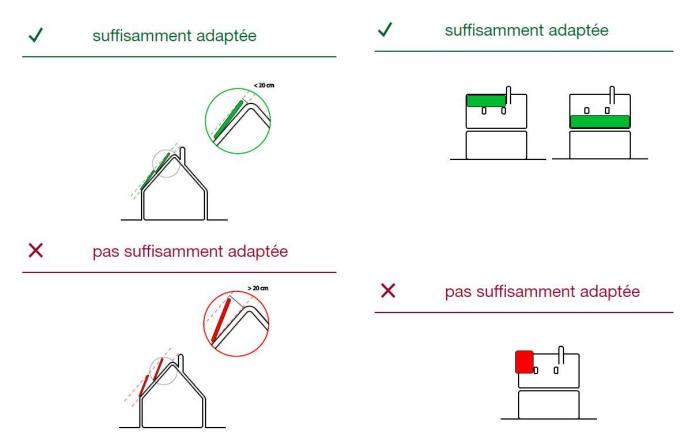
Les procédures administratives en relation avec la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture des maisons ont été allégées.

Les installations soumises à la procédure d'annonce :

- Celles qui sont prévues dans la zone à bâtir et dans la zone agricole
- Qui sont suffisamment adaptées aux toits, y compris les toits plats (voir schémas ci-dessous)
- Qui ne sont prévues ni sur des biens culturels ou dans des sites naturels d'importance cantonale ou nationale, ni sur des bâtiments situés dans une zone de protection au sens de l'art. 59 LATeC ou dans un périmètre de protection au sens de l'article 72 LATeC.

Il faut relever que nos centres villages comportent des périmètres de protection, de différentes catégories. Aussi, dans ces cas-là, une procédure de permis de construire simplifiée s'impose.

L'administration communale est à disposition pour tout complément d'information.



Livraison des repas à domicile à Villars-sous-Mont

La commune doit pourvoir à la livraison des repas à domicile pour les personnes qui en ont besoin.

Pour Villars-sous-Mont, les repas sont produits par la cuisine du Home de l'Intyamon.

Les personnes qui oeuvrent depuis longtemps à ce service à la population ont besoin de soutien et de ce fait, nous recherchons des personnes pour assurer un ou plusieurs jours dans la semaine la livraison des repas à domicile dans le village. Cette fonction est indemnisée.

Nous devons faire appel à la solidarité de chacun et comptons sur votre générosité en ce sens.

Merci de vous annoncer à Mme Anne-Marie Seydoux Conseillère communale au 079 473 54 27.

D'avance nous vous remercions de votre engagement et de votre dévouement.

Voyager en train

Deux cartes journalières permettant de voyager sur le réseau CFF, TPF et autres compagnies, sont en vente à la cafétéria du Home de l'Intyamon, au prix de CHF 45.00/pièce.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

www.sugarcube.ch/home/fr/

Le lien figure aussi sur notre site internet : www.bas-intyamon.ch

ou

Cafétaria du Home de l'Intyamon 1666 Villars-sous-Mont 026 928 44 45

Bon voyage!



Bibliothèque régionale Intyamon

Et si on allait à la bibliothèque de l'Intyamon?



Je lis, tu liras, lisons!

Des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des magazines, des séries, des albums....





Bibliothèque régionale de l'Intyamon Rue Jean-Marie Musy 11 1669 Albeuve

Ouverture: Lundi

16h00 18h00

Mercredi 14h30 16h30

Vendredi 18h30 20h30

Ouverture durant les vacances scolaires le vendredi 18h30 20h30

Email: bibliointyamon@bluewin.ch Tel: 026.535.72.95

Tarifs abonnements:

Adultes 20 francs

Enfants 10 Francs

Famille 35 francs

Classe 20 Francs

Le Senior Club dès 60 ans



Voici le calendrier que les animateurs et animatrices vous proposent 2022 - 2023

Pour toutes ces animations vous pouvez vous adresser à la représentante de votre village pour les transports.

14 octobre 2022,	après-midi jeux
dès 13.30 h.	à la salle du café à Enney
14 octobre 2022, dès 14.00 h.	initiation au vélo électrique. informations données aux inscrits. une participation de CHF 25.00 pour la location du vélo si nécessaire. Inscriptions jusqu'au 9 octobre chez Josiane au 079.252.56.43.
4 novembre 2022 à 13.30 h.	atelier cuisine (confection de biscômes) rendez-vous au nouveau bâtiment de l'édilité, route des Auges 37 à Enney; inscriptions chez Annette au 079.767.68.38
11 novembre 2022,	après-midi jeux
dès 13.30 h.	à la salle du café à Enney
2 décembre 2022, à 13.30 h.	atelier bricolage rendez-vous à la salle du café à Enney ; inscriptions chez Josiane au 079.252.56.43
9 décembre 2022,	après-midi jeux
dès 13.30 h.	à la salle du café à Enney
10 décembre 2022, dès 09.30 h.	café rencontre à la salle du café à Enney ; inscriptions chez Véronique 079.326.22.92
13 janvier 2023,	après-midi jeux
dès 13.30 h.	à la salle du café à Enney

27 janvier 2023,	soirée spectacle « une Rose et un balai » au CO2 – prix AVS CHF 30.00 Non AVS CHF 40.00 inscriptions chez Josiane au 079.252.56.43 jusqu'au 9 octobre 2022 sans faute.
3 février 2023, à 11.30 h.	repas convivial autour des crêpes de la chandeleur rendez-vous au restaurant à Enney inscriptions chez Annette au 079/767.68.38
10 février 2023, dès 13.30 h.	après-midi jeux à la salle du café à Enney
10 mars 2023, dès 13.30 h.	après-midi jeux à la salle du café à Enney
24 mars 2023, à 09.30 h	observation des oiseaux de nos villages avec Jacques Spielmann à l'école d'Enney inscriptions chez Annette au 079/767.68.38
15 avril 2023, dès 09.30 h.	café rencontre à la salle du café à Enney ; inscriptions chez Véronique au 079/326.22.92
21 avril 2023, à 13.00 h.	visite culturelle visite guidée de la forge à Charmey rendez-vous au bâtiment de l'édilité Enney début de la visite 13h30 à Charmey inscriptions chez Josiane au 079/252.56.43
12 mai 2023, à 14.00 h.	moment de détente et jeux visite d'une conteuse autour d'un petit café et jeux pour terminer rendez-vous au restaurant à Enney inscriptions chez Josiane au 079/252.56.43
16 juin 2023, à 11 h.	sortie et repas en buvette lieu à définir Rendez-vous au bâtiment de l'édilité à Enney inscriptions chez Annette au 079/767.68.38

Jacqueline Bourquenoud 079.643.99.51 (Villars-Sous-Mont) Anita Magnin 079.741.57.12 (Estavannens) Josiane Tinguely 079.252.56.43 (Enney)

A bientôt



En forêt, le respect s'impose

Ce petit guide est un recueil de clins d'œil, pour que tout le monde trouve son bonheur en forêt. Sans prise de bec et sans prise de tête!

De plus en plus de monde se croise dans les bois. Promeneurs, sportifs, botanistes ou chasseurs d'images, chercheurs de champignons ou enseignants: les attentes de chacune et chacun varient beaucoup. C'est une source de conflits potentiels qui peut altérer la cohabitation entre usagers de la forêt et porter directement atteinte à cette dernière.

La forêt est un espace ouvert. A quelques réserves près, nous y avons toutes et tous librement accès. Mais nous devons nous y comporter comme des invités. La Communauté de travail pour la forêt (AfW-CTF) a donc élaboré un guide du savoir-vivre en forêt en dix commandements. Il ne pointe pas de doigt accusateur mais fournit une matière à penser joyeusement illustrée par Max Spring, célèbre illustrateur et caricaturiste bernois.

Ce petit manuel aborde la question des déchets, fait halte devant les chantiers de bûcheronnage, prévient des dangers guettant les promeneurs, appelle à la modération les adeptes des cueillettes. S'il aborde des thèmes aussi courants que celui des chiens en laisse, il s'aventure aussi vers des thèmes moins visibles, comme le respect du repos nocturne, rappelant que la quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces.

Vingt organisations, représentant des milieux et des intérêts très divers - de ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, aux chasseurs, en passant par des organisations sportives ou de défense de l'environnement - ont élaboré ensemble le «Petit guide du savoir-vivre en forêt», ce qui en fait un modèle de partenariat d'autant plus respectable.

Merci de participer à sa diffusion!

Le petit guide est consultable et téléchargeable sur le site www.waldknigge.ch.

Les uns les autres nous nous respecterons.

Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.

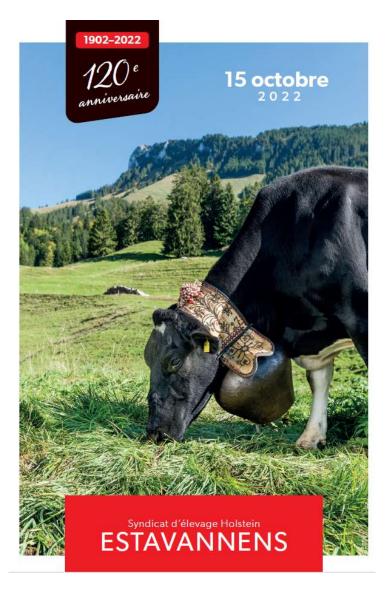
Fruits et récoltes, point nous n'amasserons.







Syndicat d'élevage Holstein d'Estavannens



Programme

15 octobre 2022

Arrivée des bêtes7h00
Classement au ring dès 9h00
Repas et apéro11h00
Suite du classement 13h00
Championnats14h30
Cortège15h30
Film fanage des Chaux 18h30
Bar20h00

Place de fête

Ferme Les Chaux – Estavannens

BAR – AMBIANCE RESTAURATION





Auberge de la Couronne Dimanche 16 octobre 2022 à 20h00

LOTO ANNUEL

Salle moderne avec une acoustique agréable Accès aisé pour personnes à mobilité réduite

Pavillon de lots nature de qualité : jambons – corbeilles garnies – lots de fromage et de viande, etc.

Restauration avant et après le loto

La Société de Tir de Bas-Intyamon vous remercie pour votre présence et votre important soutien





Samedi 26 novembre 2022 à 20h00

Match aux Cartes

Par équipe de 2 personnes 4 parties + 1 finale 25.-/personne, chaque équipe gagne un prix Ouverture des portes à 19h00

Collation servie en fin de soirée

Inscriptions auprès de Marc Jaquet au 079 617 29 68 jusqu'au 21 novembre











EN FAVEUR DE L'ANIMATION



Venez passer d'agréables après-midi Au home de l'Intyamon, dès 15 h00

LOTO

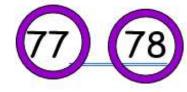
Dates à retenir :

2 novembre	2022	1 février	2023
7 décembre	2022	1 mars	2023
4 janvier	2022	5 avril	2023





Nous vous remercions très sincèrement De votre participation



Calendrier des sociétés et manifestations

08.10.2022	Ski-Club Estavannens	Montage du téléski et travaux d'automne au chalet
14.10.2022	Ski-Club l'Aiglon Enney	Assemblée annuelle – Auberge de la Couronne à Enney
15.10.2022	Syndicat Holstein Estavannens	Jubilé du 120 ^{ème}
16.10.2022	Société de Tir	Loto – Auberge de la Couronne à Enney
11.11.2022	Ski-Club Estavannens	Assemblée annuelle au chalet
18.11.2022	Ski-Club l'Aiglon Enney	Match aux cartes – Auberge de la Couronne à Enney
25 au 27.11.2022	Sociétés de chant	Fête des Céciliennes
26.11.2022	Société de Tir	Match aux cartes – stand de tir intercommunal
04.12.2022	Ski-Club l'Aiglon Enney	Loto de la Saint-Nicolas
15 au 18.12.2022	Société de jeunesse d'Estavannens	Chrismas Rock Festival
17.12.2022	SIV Enney	Distribution des cornets de Noël à l'ancienne école d'Enney



COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamon 36 1667 Enney



2 026 921 81 00

Service de piquet : 2 026 921 81 08

www.bas-intyamon.ch

commune@bas-intyamon.ch

Heures d'ouverture de l'administration communale :

Matin Après-midi

Lundi FERME 14h00 – 17h30

Mardi 8h30 – 11h30 FERME

Mercredi FERME FERME

Jeudi FERME 14h00 – 19h00

Vendredi 8h30 – 11h30 FERME

<u>L'administration communale sera fermée :</u>

- Le 31 octobre et le 1^{er} novembre 2022
- Les 8 et 9 décembre 2022
- Du 23 décembre 2002 à 12.00 h. au 8 janvier 2023 à 14.00 h.

Heures d'ouverture des déchetteries :

SITE ENNEY	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h00
Samedi	9h30 – 12h00	9h30 - 12h00
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} décembre au 31mars)
Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Samedi	10h00 - 12h00	10h00 – 12h00